



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250523-D2025230504-DE

2025/23/05/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham (**arrivée à 20h43**, après l'élection de la secrétaire de séance), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham (**jusqu'à 20h43**), TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, TROALEN Anne à PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/05/2025
Convocation affichée le : 16/05/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 30/05/2025
Publié ou notifié le 03/06/2025
Certifié exécutoire le 03/06/2025
A GOURIN, le 03/06/2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



4- CONVENTION DE FORMATION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LA SCOP ROUDOUR POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE BRETONNE PAR UNE ATSEM DU SERVICE SCOLAIRE (AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES)

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer une convention de formation avec la Scop Roudour, dans le cadre de la formation à la langue bretonne d'une ATSEM.

Le coût total de cette formation s'élève à 590 € net de taxes.



Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250523-D2025230504-DE

Département du MORBIHAN

VU la convention jointe en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer la convention de formation avec la Scop Roudour, dans le cadre de la formation à la langue bretonne d'une ATSEM.

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 23 mai 2025

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.